

2026/44

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

**SEANCE DU 30 MARS 2026**

L'an deux mille vingt six et le trente mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

<p>Date de la convocation : 24/03/2026</p> <p>Nombre de conseillers : En exercice : 29</p> <p>Présents : 29</p> <p>Votants : 29</p>	<p>Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Hélène GODET-BARRATIER, Serge CIVIL, Pascale MICHEL, Béatrice BAILLEUL, Jean-Marie MARTIN – RODRIGUEZ, Isabel COSTE-REYES, Patrice PASTOU, Sandra LEBLANC-FERRER, Sébastien DAUDE, Audrey CALVET, Philippe BOUILS, Noureddine KOURDAN, Virginie VILA, Sandrine RABASSE, Fabrice SCHORDING, Rudy KLEIN, Laurette NARANJO, Martial MIR, Sabrina BEDOYA-HADJAB, Michel GAILLARD, Marie-Bénédicte ANDRE</p> <p>Secrétaire de séance : Laurent LOPEZ</p>
---	--

ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026**SEMOP LES HALLES DE LA DISTILLERIE**

**Désignation d'un adjoint pour représenter la commune
et délégation de signature pour signer toutes pièces nécessaires ayant trait à la SEMOP**

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Par délibération du 5 février 2024, le conseil municipal a procédé à la désignation de Monsieur Thierry SEGARRA, adjoint,

- 1) pour présenter en séance du conseil municipal les dossiers relatifs à la SEMOP LES HALLES DE LA DISTILLERIE
- 2) pour représenter la commune et lui déléguer les fonctions de signature pour toutes les pièces nécessaires et ayant trait à la SEMOP LES HALLES DE LA DISTILLERIE. En effet, les 6 élus suivants : Laurent LOPEZ, Eric GARAVINI, Christine MALET, Béatrice BAILLEUL, Audrey CALVET et Nicolas BARTHE, agissent comme administrateurs pour le compte de la ville, au conseil d'administration de la SEMOP.

Compte tenu du renouvellement du conseil municipal lors de la séance du 21 mars 2026 consécutif aux élections municipales du 15 mars 2026, il convient de procéder au renouvellement de cette désignation.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de désigner Thierry SEGARRA pour remplir ces fonctions.

Ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 27 voix pour et 2 voix contre (Monsieur GAILLARD, Madame ANDRE),

DESIGNE Thierry SEGARRA, adjoint,

- 1) pour présenter en séance du conseil municipal les dossiers relatifs à la SEMOP LES HALLES DE LA DISTILLERIE
- 2) pour représenter la commune et lui déléguer les fonctions de signature pour toutes les pièces nécessaires et ayant trait à la SEMOP LES HALLES DE LA DISTILLERIE.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification
à compter du **02.04.2026**.....

Fait à Toulouges, le 31 mars 2026

Le Secrétaire,



Laurent LOPEZ



Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : **02.04.2026**